

Ouverture d'une déchetterie automatique

Communauté de Communes du Pays de Fayence



Auteur :

50 Route de l'Aérodrome

83440 Fayence

[Voir le site internet](#)

Anne Guy

a.guy@cc-paysdefayence.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



La communauté de communes, collectivité de 28 039 habitants regroupe 9 communes.

La Communauté de communes dispose de deux déchetteries sur son territoire. La collectivité a souhaité investir dans une déchetterie automatique afin de :

- lutter contre les dépôts sauvages, notamment les dépôts de gravats nombreux sur le territoire,
- désengorger les déchetteries déjà présentes sur le territoire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

La déchetterie automatique est destinée principalement aux apports des professionnels résidents ou non sur le territoire intercommunal mais également aux particuliers "bricoleurs" (produisant des déchets de chantier).

Résultats quantitatifs

Pour l'année 2018, de mars à décembre:

- Tonnages collectés : bois : 18,54t; gravats inertes : 62,96t; gravats non inertes : 22,64t.
- Les apports sont autant réalisés par les particuliers (48%) que par les professionnels (46%). Le reste des apports est effectué par les services techniques communaux et intercommunaux.
- Malgré la plage horaire étendue, les usagers fréquentent la déchetterie automatique durant les horaires classiques d'ouverture de déchetterie, c'est à dire du lundi au samedi de 9h à 17h avec un pic d'apport entre 9h et 11h et entre 15h et 17h.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Pour accéder à la déchetterie, les usagers doivent obligatoirement posséder une carte d'accès. Elle est délivrée au siège de la Communauté de communes aux horaires d'ouverture. La déchetterie étant automatique, il n'y a pas d'agents pour accueillir les usagers, l'accès n'est possible que sur présentation du badge à la borne d'accès.

La charte d'utilisation doit obligatoirement être signée par l'utilisateur pour obtenir le badge.

La déchetterie est accessible du lundi au samedi de 5h à 21h et le dimanche de 7h à 13h.

Les apports des professionnels sont payants, ceux des particuliers sont gratuits dans la limite d'une tonne par an.

Les usagers peuvent décharger les déchets dans un caisson doté d'un système de pesé et monté sur un bras articulé qui les dépose dans la benne adéquate. L'accès au caisson se fait après présentation du badge et indication de la nature du déchet à déposer sur la borne d'accueil. Chaque apport est enregistré et pesé.

Les déchets acceptés sont les gravats inertes, les gravats non inertes et le bois.

Moyens techniques

Montant total de l'opération pour la collectivité : 292 648€ répartis comme suit :

- Génie civil + clôture : 194 598€

- Kit déchetterie automatique : 143 050€

Subvention : ADEME + Région

Partenaires mobilisés

ADEME

CONSEIL REGIONAL Provence Alpes Côte d'Azur

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Tranche horaire plus importante que sur une déchetterie classique permettant aux usagers d'y accéder plus aisément.

- Accueil des professionnels sur des flux non acceptés sur la déchetterie principale (gravats inertes et non inertes)

Difficultés rencontrées

- L'appareil est souvent en panne. Suivant la panne, la déchetterie peut rester fermée plusieurs jours en attendant que le prestataire vienne réparer.
- Le godet d'accueil des déchets est petit notamment pour l'accueil du bois des professionnels. Pour pouvoir l'utiliser, certains professionnels devaient recouper les planches à déposer. Ils ont rapidement renoncé et sont retournés sur la déchetterie principale.
- De nombreuses bennes sont déclassées notamment les bennes de gravats sales.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | DECHETERIE | ENTREPRISE | MENAGE | AMELIORATION DES PERFORMANCES | DECHET DE CHANTIER

Dernière actualisation

Avril 2020

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Bernard VIGNE

bernard.vigne@ademe.fr

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur